



Conseil d'administration Séance du 29 juin 2018

Délibération n°18-2018

Décision modificative n°1 du budget primitif 2018

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle et l'arrêté préfectoral du 29 mars 2018 portant modification des statuts de l'EPCC ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg ;

Lors de sa séance du 16 février 2018, le Conseil d'administration a voté son budget primitif 2018 par section et par chapitre.

Quelques ajustements de crédits sont nécessaires par voie de décision modificative.

Ces ajustements concernent seulement la section de fonctionnement et le chapitre « autres charges de gestion courante » servant à verser les subventions à différentes associations (CLAS de Caen la mer, Association des étudiants de l'ésam et Station Mir pour le festival *Interstice*) pour un montant de : **+ 9644,20€**

- Inscription du solde de la subvention versée au CLAS pour l'année 2016 (non comptabilisé au BP) : **+ 4900€**
- Augmentation de la subvention de base versée au CLAS (augmentation du nombre d'adhérents en 2018 et du nombre de participations aux CESU) : **+ 4744,22€**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE				
chapitre	libellé	BP 2018	DM1	BP 2018 + DM1
011	charges à caractère général	890 476,11	9 644,20	880 831,91
012	charges de personnel et frais assimilés	4 123 316,68		4 123 316,68
65	autres charges de gestion courante	23 000,00	9 644,20	32 644,20
66	charges financières	-		-
67	charges exceptionnelles	14 000,00		14 000,00
68	dotations aux provisions	-		
022	dépenses imprévues			
total des dépenses réelles de fonctionnement		5 050 792,79	-	5 050 792,79
023	virement à la section d'investissement	-		
042	opération d'ordre entre sections	126 828,49		126 828,49
043	opération d'ordre dans la section de fonctionnement	-		
total des dépenses d'ordre de fonctionnement		126 828,49	-	126 828,49
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		1 517,40		1 517,40
total		5 179 138,68	-	5 179 138,68

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE				
chapitre	libellé	BP 2018	DM1	BP 2018 + DM1
013	atténuations de charges	-		
70	ventes de produits et prestations	340 082,68		340 082,68
73	produits issus de la fiscalité	7 000,00		7 000,00
74	dotations, subventions et autres participations	4 822 056,00		4 822 056,00
75	autres produits de gestion courante	10 000,00		10 000,00
76	produits financiers	-		-
77	produits exceptionnels	-		-
78	reprises sur provisions	-		-
total des recettes réelles de fonctionnement		5 179 138,68	-	5 179 138,68
042	opération d'ordre entre sections			
043	opération d'ordre dans la section de fonctionnement			
total des recettes d'ordre de fonctionnement				
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				
total		5 179 138,68	-	5 179 138,68

DELIBERATION

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20180629-delib18_2018-DE
Date de télétransmission : 05/07/2018
Date de réception préfecture : 05/07/2018

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Adopte le projet de décision modificative n°1 du budget 2018 de l'ésam Caen/Cherbourg présenté ci-dessus.

Le Président,

école
supérieure
d'arts &
médias
de Caen/
Cherbourg


Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 16

Votants : 19

Vote : majorité à l'unanimité des voix